

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à | Départs de | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | | | | | | | |
| 10 h. 25 ^m matin. | 4 h. 40 ^m matin. | 6 h. 45 ^m matin. | 7 h. 17 ^m matin. | 7 h. 50 ^m matin. | 9 h. 11 ^m matin. | 11 h. 47 ^m matin. | 9 h. 52 ^m matin. | 12 h. 51 ^m matin. |
| 5 h. 1 ^m soir. | 1 ^m 00 ^m soir. | 2 ^m 42 ^m soir. | 3 ^m 52 ^m soir. | 4 ^m 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 ^m 45 ^m soir. | 4 ^m 39 ^m soir. |
| 10 h. 27 ^m » | 5 ^m 45 ^m » | 7 ^m 40 ^m » | 9 ^m 22 ^m » | 9 ^m 41 ^m » | — | 4 h. 41 ^m matin. | 11 ^m 7 ^m » | 3 ^m 1 ^m soir. |
| Train de marchandises facultatif : | | Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir. | | Train de foire. { | | Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin. | | |

Nous allons prochainement publier en feuilleton un ouvrage très émouvant, de M. Ernest Pasquè :

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Cahors, 22 Octobre.

La période d'expectative dans laquelle nous sommes en ce moment, nous permet de laisser de côté, un instant, les affaires intérieures, pour nous occuper de ce qui se passe chez nos voisins.

Aussi bien la situation de plusieurs d'entre eux est intéressante. Pendant que, par exemple, se préparent en Allemagne les élections pour le Reichstag, élections en vue desquelles M. de Bismarck feint une modération destinée à tromper les ultramontains, voici que la question Irlandaise prend une tournure de plus en plus grave, et que ce qui n'avait été jusqu'ici qu'une agitation menace de devenir une révolution.

Révolution ; le mot n'est pas trop fort. Il y a quelques jours, dans un meeting qui réunissait plus de 20,000 personnes, à Dublin, le cri de : *Vive la République !* qui n'avait pas retenti de l'autre côté de la Manche depuis les temps de Cromwell, a été poussé par le peuple Irlandais.

Vive la République Irlandaise ! Le cri est grave, et il se pourrait qu'il eût de l'écho, et que toute la population de « l'île soeur » l'adoptât comme mot d'ordre dans sa lutte contre le système du landlardisme, qui l'a ruinée et affamée.

Le gouvernement anglais a pris des mesures énergiques. Après avoir toléré longtemps les agissements de la ligue agraire, il a pris le parti de frapper à la tête cette puissante association. Successivement Charles Stewart Parnell, le chef officiel de la *Landleague*, Dillon, Dixon, O'Connor, Quini, etc., tous députés au Parlement, ont été arrêtés ou décrétés de prise de corps, en vertu du bill de coercition ; mais est-il bien sûr que ces mesures auront l'effet qu'en attend M. Gladstone ?

Beaucoup de bons esprits parmi les hommes politiques anglais, manquent de confiance dans leur efficacité, et craignent même qu'elles n'aient d'autres résultats que d'exaspérer les ligueurs et de favoriser les plus violents d'entre eux, ceux qui veulent profiter de l'agitation économique pour en créer une autre purement politique.

M. Gladstone, disent-ils, réussit-il à tuer la Ligue agraire, que rien ne serait encore terminé.

La Ligue agraire, en effet, n'est pas la seule organisation de résistance qui existe en Irlande, la terre classique, — comme d'ailleurs, tous les pays opprimés — des sociétés secrètes. Derrière elle, existent cinq ou six puissantes sociétés secrètes dont elle suit, en réalité, la direction. Il serait puéril

de croire qu'il n'y a aucun lien entre la Ligue agraire et la grande association du fenianisme, qui embrasse toute l'Irlande, et réunit dans son sein tous les Irlandais émigrés en Amérique.

Le fenianisme, pour n'avoir pas remué depuis longtemps, n'en est que plus puissant : il possède une caisse qui contient des millions ; il a à sa disposition plus de cent mille fusils cachés sur certains points, et qui peuvent être distribués en quelques jours ; il commande à des légions d'hommes déterminés, et il n'attend que l'« heure ».

Qui oserait dire que cette « heure » il ne la croira pas venue bientôt ? Qui affirmerait qu'il ne va pas profiter de l'occasion que lui procure l'agitation agraire, pour se dresser de nouveau contre l'opresseur séculaire ?

Certes, l'horizon est obscur, et présomptueux serait celui qui prétendrait y lire clairement ; mais on peut s'attendre à un soulèvement général des Irlandais et à de terribles répressions.

Le vice-roi d'Irlande vient de demander, et de la façon la plus pressante, un renfort de 10,000 hommes. Le ministère de la guerre anglais a été mis sans dessus dessous par cette demande, mais il fait les plus grands efforts pour y répondre.

Dans le sein du cabinet des divisions se produisent déjà. Plusieurs des ministres, trois au moins, hésitent à s'associer à la politique de répression que veut suivre M. Gladstone, et la démission de l'un d'eux, M. John Bright, est déjà regardée comme certaine. Libéral convaincu, le ministre de l'intérieur ne veut pas compromettre sa vieille réputation. On cite également sir Charles Dilke, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, parmi les membres du gouvernement qui hésitent.

La situation est grave puisque des ministres reculent devant les responsabilités qui vont en découler.

LA RÉVISION

L'idée de la révision, quand on ne l'envisage qu'au point de vue théorique, peut avoir des côtés séduisants.

C'est un beau thème à développer en d'éloquents tirades sur le progrès, sur la nécessité de débarrasser la nation de ses entraves, et d'ouvrir aux réformes rêvées par les grands politiques une voie large et sans obstacles.

Sur ce point, tout le monde est unanime ; d'autant plus qu'on se trouve ainsi dispensé de formuler avec précision les réformes qu'on médite.

Malheureusement, il n'en est plus de même quand on laisse de côté les généralités pour serrer de près la question, et passer de la théorie à la pratique. Les difficultés qu'on n'entrevoit pas d'abord surgissent alors, et la touchante union des révisionnistes se change tout à coup en dissentiment profond.

C'est ce qui arrive en ce moment.

Voici, par exemple, la *République française* qui, cherchant à rassurer les esprits sur les conséquences de la réunion du Congrès, prétend limiter la révision à la seule question du Sénat. Supposer que le Congrès, une fois réuni,

peut introduire dans la Constitution tous les changements qu'il jugera à propos, serait, suivant elle, une hypothèse absurde :

Qu'on s'amuse de ces hypothèses, dit-elle, si l'on n'a rien de mieux à penser ! Leur moindre défaut est qu'elles sont d'une stérilité parfaite et qu'on ne peut absolument rien tirer de leur étude. Le vote du Congrès n'est plus que la consécration solennelle d'une réforme déjà faite et fixée par l'entente préalable des deux parties du Parlement. Cet ordre de choses ne pourrait être dérangé que par un événement imprévu se jetant à la traversée avec une violence irrésistible. Mais quoi ! puisqu'il est imprévu et irrésistible, n'y pensons pas.

« N'y pensons pas, » est bientôt dit. Mais si la *République française* n'y veut pas penser, on y pense pour elle.

La *Justice* n'est pas embarrassée pour répondre qu'il est inconstitutionnel de chercher à limiter l'action du Congrès :

Constitutionnellement, dit-elle, l'Assemblée nationale seule est souveraine, et ce serait de la part de chacune des Chambres, faire acte de souveraineté que d'essayer de limiter son action. Ce droit n'appartient pas davantage au président de la République ou au ministère. Vouloir en user serait sortir de la constitution.

La *Justice* est dans le vrai. La Constitution reconnaît aux deux Chambres le droit de décider par délibérations séparées s'il y a lieu de procéder à une révision ; mais ce droit ne va pas plus loin. Prétendre renfermer l'action du Congrès dans des limites tracées d'avance, serait empiéter sur ses attributions : lui seul est compétent pour juger de l'opportunité des réformes à apporter au pacte constitutionnel et pour déterminer sur quels points elles doivent porter.

Il en serait ainsi d'ailleurs, lors même que la Constitution n'aurait pas prévu le cas. En effet, une assemblée délibérante est toujours maîtresse de son ordre du jour : toute restriction préalable à cet égard est nulle et non avenue.

Que la *République française* en prenne donc son parti. Si elle persiste à demander la réunion du congrès, elle ne peut le faire qu'en souscrivant d'avance à toutes les conséquences de cette réunion, conséquences que ni elle ni personne ne peuvent prévoir.

(La France.)

NOUVELLES DES CHAMBRES

Les dossiers des élections du 21 août et 4 septembre derniers ont été transmis hier par le ministre de l'intérieur au président de la Chambre des députés. Ces dossiers — à l'exception de ceux des élections coloniales qui n'ont pu encore parvenir à Paris — sont à la disposition de la Chambre, qui pourra, dès le premier jour, commencer la vérification des pouvoirs.

La questure de la Chambre fera distribuer le 28 octobre, à tous les députés, un recueil dont on achève actuellement l'impression et qui renferme les lois constitutionnelles, la loi électorale, la loi de la presse, celle des réunions publiques, les lois sur les droits respectifs des Chambres en matière financière, et en général, toutes les lois concernant les rapports des pouvoirs publics entre eux.

Informations

Dès l'ouverture de la session, M. Cazot déposera son projet de loi sur les récidivistes. On affirme qu'il réclamerait l'urgence.

La loi aurait un effet rétroactif et toutes les précautions seraient prises pour débarrasser en quelques semaines le pays des individus plusieurs fois condamnés pour vols, meurtres et vagabondage.

— On assure que Don Carlos, expulsé de France, le 5 septembre dernier, y est rentré depuis quelques jours.

Le prétendant espagnol résiderait dans un château de l'ouest. (National.)

— On s'applique à rechercher quel est le sort des projets de loi émanés de l'initiative du gouvernement, sur lesquels la Chambre a statué avant sa disparition et sur lesquels le Sénat doit à son tour statuer en présence de la Chambre nouvelle.

— Le *Rappel* croit savoir qu'on songe à provoquer une conférence des bureaux des deux Chambres dès la rentrée, pour essayer d'établir sur ces questions, un accord qui serait ensuite soumis à l'approbation de chacune des deux assemblées.

— La ville de Châteaudun a célébré hier le glorieux anniversaire de sa défense contre les prussiens, de cette lutte héroïque ou douze cents français — ignorant pour la plupart le métier des armes — repoussèrent l'assaut de 5,000 allemands.

Ce souvenir apparaît comme une consolation suprême au milieu des désastres de l'année terrible.

Un banquet, auquel ont assisté le préfet d'Eure-et-Loire et un grand nombre d'officiers, a eu lieu à l'hôtel de ville.

L'AFFAIRE DE SAUMUR

Dans la nuit de samedi 15 octobre, vers onze heures, une bande de 30 ou 40 officiers et élèves de l'École de cavalerie, a parcouru la place Bitance, le pont Cessart et la rue Nationale, sabre dégainé et entonnant des chansons obscènes.

Procès-verbal a été dressé.

Ce fait très regrettable n'a pas, paraît-il, la gravité qu'on lui a tout d'abord attribuée, et ne peut être considéré comme une manifestation ayant à un titre quelconque un caractère politique.

Il s'est produit après de copieuses libations faites pour fêter la réception de nouveaux venus dans l'école.

Le commandant de l'école, M. le colonel des Roys a prescrit immédiatement une enquête.

Nous avons dit hier qu'une enquête avait été ouverte à la suite du scandale de Saumur.

Procès-verbal a été adressé à M. le procureur de la République ainsi qu'au colonel commandant l'École.

M. le préfet de Maine-et-Loire s'est aussitôt rendu à Tours, pour conférer avec le général de Galliffet, commandant le corps d'armée, sur les mesures à prendre pour mettre fin aux actes d'indiscipline dont les élèves de l'école de Sau-

mur n'ont donné que trop d'exemples dans ces derniers temps.

Le général de Galliffet a déclaré que si, dans un délai qu'il a fixé, les coupables n'étaient pas découverts, tous les officiers de l'Ecole seraient mis un an en disponibilité.

Le Pape a reçu 3,000 pèlerins italiens et 8,000 fidèles romains. Léon XIII a été salué par des acclamations. Il a réclamé le silence. Le patriarche de Venise lui a donné lecture d'une adresse disant que l'Italie est et veut rester catholique.

Le pape a répondu :

« Je suis heureux d'être Sicilien ; vous êtes mes fils italiens. Je suis touché de recevoir vos consolations. Le péril pour l'Italie réside dans les tentatives qui sont faites pour éliminer le catholicisme. »

Léon XIII a rappelé que des meetings italiens avaient demandé la destruction de la papauté.

Il a mentionné la fondation de cercles anticléricaux. Il a constaté que les promesses faites au Vatican étaient demeurées lettre-morte. Il a dénoncé ces dangers au monde catholique.

Il a terminé en disant : « Veillez et priez, formez des associations. Je ne cesserai de combattre pour la liberté et pour l'indépendance du pape, qui sont nécessaires au bien de l'univers. Que personne ne reste inactif ou indifférent pour un état de choses que ni moi, ni aucun de mes successeurs n'accepterons jamais. Nos armes sont spirituelles, mais nous vaincrons ! »

La ville est parfaitement calme.

M. Henri de Rochefort de Lucay.

On sait que le directeur de l'*Intransigeant* s'est marié en seconde nocces, il y a trois ans environ, avec la fille du baron de Beaupré de la Nauraye. M^{me} Henri de Rochefort de Lucay, qui habite Boulogne-sur-Seine, vient de perdre sa mère. La lettre de faire part est ainsi conçue :

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister aux convois, service et enterrement de

Madame veuve Adèle-Joséphine Fuzerot, baronne de Beaupré de la Nauraye, décédée, munie des sacrements de l'Eglise, en son domicile, à Boulogne-sur-Seine, qui se feront le samedi 15 octobre 1881, à onze heures et demie très précises, en l'église de Notre-Dame de Boulogne.

DE PROFUNDIS.

De la part de Madame de Lucay, née Jeanne de Beaupré de la Nauraye, sa fille ; de Madame veuve Lejeune, sa sœur et ses enfants ; de Madame la comtesse de Brèse et ses enfants ; de Monsieur et Madame Bernot, leurs enfants et petits-enfants, ses cousins et cousines, neveux et nièces.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue Escudier.

On remarquera que M. Henri Rochefort ne figure pas parmi les personnes qui font part du décès, et que Madame la marquise de Rochefort, sa femme, ne prend que le second nom de son mari.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Congrès phylloxérique international DE BORDEAUX.

Séance du jeudi 13 octobre, matin.

La séance s'ouvre à 8 heures 3/4.

M. Lalande préside.

Les auditeurs sont aujourd'hui moins nombreux ; il semble, pour me servir d'un terme du palais, que la cause est entendue. Beaucoup de membres du Congrès, pendant la séance, causent dans les couloirs ; quelques-uns commencent à retirer du secrétariat leur feuille de route.

Les orateurs inscrits deviennent de plus en plus nombreux ; les redites, qui s'accroissent, agacent les nerfs de l'auditoire, qui devient presque intraitable, mais qui toujours est ramené au silence par le président avec un tact et une courtoisie qui font mon admiration.

La séance promettait d'être orageuse ; M. le président consulte l'assemblée pour lui proposer, vu le nombre toujours croissant des orateurs et pour éviter les redites, de restreindre à dix minutes le temps accordé à chaque communi-

cation. Cette proposition est accueillie par acclamation.

En présence de cet ostracisme indispensable, plusieurs orateurs renoncent à la parole qui est accordée à M. Lasserre.

L'honorable membre désire soumettre à l'appréciation du Congrès, une machine à greffer de son invention ; ce mot de machine est interprété comme une réclame et un long murmure parcourt l'assemblée.

Messieurs, continue l'orateur, soyez sans inquiétude, cette machine n'enrichira pas l'inventeur, car elle ne coûte absolument rien. Ce mot de rien produit un effet magique et un profond silence succède aux murmures.

M. Lasserre présente un simple tube de roseau taillé en biseau, avec lequel on peut faire la greffe anglaise en plein champ ou sur une table avec une précision merveilleuse et une extrême rapidité. Il en a déjà donné la description dans le journal *La Vigne Américaine* en mai 1877. M. Lasserre exécute, séance tenante cette opération en moins d'une minute et en soumet les spécimens aux membres du Congrès qui l'entourent.

Il soumet aussi à l'assemblée et exécute devant elle un perfectionnement à la greffe anglaise qu'il nomme greffe à l'épingle.

M. Lichtenstein communique une lettre du gouvernement Italien, l'informant que les délégués d'Italie n'ont pu se rendre au Congrès de Bordeaux et le chargeant de représenter ce pays. M. Lichtenstein fait un exposé de la situation phylloxérique en Italie.

On continue dans cette soirée à éteindre les tâches de phylloxéra et pour détruire l'insecte sûrement, dit en riant M. Lichtenstein, on commence par tuer la vigne.

Néanmoins le gouvernement Italien s'est préoccupé des cépages américains, il donne gratuitement des sarments à tous ceux qui veulent en planter ; il vient de fonder une vaste pépinière dans l'île de Monte-Christo, illustrée par Alexandre Dumas.

M. Theyssonnière présente quelques observations au sujet des affirmations de M. Lichtenstein, relatives aux vignes américaines, qui, seules, pourraient reconstituer le vignoble français.

M. Gaillard, du Rhône, examine les avantages et les inconvénients qu'offrent les plants américains comme porte-greffes. Il recommande particulièrement les Riparia.

M. Chenu-Lafite, parle contre le Jacquez qu'il considère comme un mauvais cépage pour la Gironde et contredit les assertions de M. Lalliman qui répondra dans un instant.

M. de Larroque, dans une allocution très passionnée, se plaint de ce qu'on n'a pas parlé de l'état des vignes américaines en Amérique où elles dépérissent, prétend-il, puisque la production du vin y a diminué. Il est très surpris, que le savant M. Planchon, ait parlé des vignes du Soudan et de l'Asie dont on n'avait que faire au Congrès, et se soit tu, sur l'état des vignes américaines en Amérique.

(A suivre).

Dans la séance du Conseil municipal, du 15 courant, M. Sirech, au nom de la commission spéciale des Ecoles, a donné lecture du rapport dont la teneur suit :

Messieurs,

Il y a huit jours, vous avez bien voulu charger une commission spéciale d'étudier les moyens les plus sûrs et les plus prompts d'arriver à l'établissement, dans notre ville, d'écoles communales laïques pouvant donner satisfaction à peu près immédiate aux diverses aspirations de la population cadurcienne. Pressées par une égale impatience et animées d'un égal désir de mener à fin une question d'une aussi haute importance, l'administration et la commission se sont mises résolument à l'œuvre et j'ai reçu l'honorable mission de vous rendre compte du résultat de nos recherches.

Des propositions émanant de deux membres l'assemblée communale visaient un but à peu près identique. S'il y avait entre elles une légère divergence dont nous aurons l'honneur de vous entretenir tout à l'heure, il y avait l'expression d'un commun désir de s'organiser au plus tôt des écoles de garçons et de filles, ne fût-ce qu'à titre provisoire.

On avait parlé de cinq écoles ; mais, en présence de la difficulté de trouver immédiatement les locaux nécessaires, la commission

s'est arrêtée au projet d'ouvrir trois écoles seulement : deux de garçons, une de filles.

En effet, cinq locaux pouvaient être mis à notre disposition, ce sont :

- 1° La maison Taillade, rue Labarre, 14 ;
- 2° La maison veuve Gibert, rue Feydel, 8 ;
- 3° La maison de Labouyssette, rue du Château-du-Roi ;
- 4° Le rez-de-Chaussée de la maison Bastide, quai Champollion et Place Henri IV ;
- 5° L'ancien Palais de Justice ;
- 6° Enfin, et peut-être la maison Conté, place St-Laurent.

De prime abord, la commission a dû repousser, comme insuffisante, la maison Bastide, dans laquelle elle ne trouvait qu'une salle sur le quai, sans cour ni jardin, assortie seulement d'une cuisine et d'une chambre.

La maison Taillade est placée dans un quartier trop éloigné du centre de la ville ; le prix de location (900 fr.) en a paru trop élevé, et la commission a reculé surtout devant les dépenses d'appropriation relativement importantes que nécessiterait cet immeuble, si l'on considère surtout que l'occupation, essentiellement provisoire, peut être de très-courte durée.

Enfin, la maison Conté est aujourd'hui inhabitée par suite du décès de son propriétaire ; mais les héritiers habitent au loin, et malgré le désir de la commission, qui apprécierait surtout la convenance de cet immeuble au bas de la ville, il a fallu momentanément y renoncer. — Néanmoins, des démarches seront continuées par l'administration pour arriver à connaître la valeur de l'immeuble, sa superficie, ses aménagements intérieurs, les intentions des propriétaires ; plus tard, la ville pourrait en obtenir, au besoin, la jouissance, soit comme locataire, soit comme propriétaire.

Nous restons donc en présence de trois locaux : maison de Labouyssette, — Palais de Justice, — maison rue Feydel. Cette dernière maison se compose d'un magasin sur la rue, ayant 38 mètres de superficie, petite cour et latrines ; cuisine et chambre au premier étage, deux chambres au deuxième ; le prix de location serait de 500 fr. Le logement est convenable pour une institutrice, et la commission pense que le magasin suffirait provisoirement pour une école de filles. Il pourrait en être reçu 30 au moins, et nous estimons que, pendant longtemps encore, ce nombre ne sera pas dépassé. — Vous avez tous constaté, messieurs, les tendances bien accentuées de la population cadurcienne d'envoyer les filles dans les écoles payantes, quelquefois même au prix des sacrifices les plus onéreux.

Il n'y aurait sur ce point aucune dépense à faire pour appropriation.

La maison de Labouyssette, rue du Château-du-Roi, qui, en fait, est propriété communale, peut recevoir dans huit jours de 90 à 100 enfants. Nous les installerons dans le bâtiment qui longe la rue. Le premier étage établi au-dessus de l'entresol, est parfaitement sain, il est percé de cinq fenêtres auxquelles nous en ajouterions une sixième. Il prend jour à l'est et à l'ouest ; l'élevation des plafonds est de 4 mètres 70 ; sa superficie utile de 100 mètres.

Les travaux d'amélioration consisteraient dans la démolition de quelques cloisons et le badigeonnage à la colle des murs et des plafonds. La dépense de ce chef s'élèverait au plus à 400 fr.

Néanmoins cette partie du bâtiment est carrée en briques, et si vous pensez que ce système puisse être nuisible aux enfants, il y aurait possibilité de le recouvrir rapidement d'un plancher qui serait pris dans les entresols et dont la dépose et la mise en place entraîneraient une dépense supplémentaire de 200 fr. Nous avons examiné nous-mêmes ce bâtiment dans tous ses détails, et nous pouvons vous donner l'assurance que, dans nos prévisions, rien n'est exagéré, si ce n'est peut-être le chiffre de la dépense.

L'instituteur pourrait choisir son logement dans les dix ou douze pièces qui restent libres dans le bâtiment adjacent.

Vous pouvez nous objecter, puisque nous l'avons nous-mêmes proposé, qu'il entre dans vos projets de raser ce bâtiment ; mais nous vous ferons observer que ce corps de logis est, pour sûr, en dehors de l'emplacement qu'occuperaient les nouvelles constructions ; que, dès lors, il pourrait être conservé, même pendant l'édification des bâtiments nouveaux, si on ne voulait utiliser les matériaux qui le composent. D'ailleurs, permettez-nous de vous rappeler l'urgence du but à atteindre, qui est d'ouvrir une école immédiatement.

Cette installation, essentiellement provisoire, qui ne devrait durer que le temps nécessaire pour faire dresser et aboutir les projets des constructions nouvelles, nous laisserait le loisir de rechercher sur un autre point un local apte à la remplacer.

Votre rapporteur, messieurs, a visité également dans tous ses détails, l'ancien Palais de Justice. De cette inspection, il rapporte

l'impression suivante :

Il y a dans ce bâtiment assez de locaux en bon état pour loger 90 à 100 militaires de passage, emmagasiner tout le matériel de literie, loger le concierge et laisser à votre disposition la salle de l'ancienne police correctionnelle, ayant jour sur la place des Boucheries et un logement de quatre pièces à l'usage de l'instituteur.

Dans un délai de quinze jours environ, on pourrait accomplir toutes les réparations nécessaires, et qui sont estimées à 700 francs environ ; elles consistent dans les travaux ci-après détaillés :

| | |
|---|-------|
| Démolition des anciennes chambres du Président et du conseil..... | 30 » |
| Ouverture d'un 2 ^e ciel ouvert..... | 60 » |
| Id. d'une fenêtre sur la place | 60 » |
| Réfection d'un plafond..... | 120 » |
| Peinture à la colle des murs des classes et de l'escalier..... | 105 » |
| Peinture à l'huile des portes et fenêtres..... | 50 » |
| Disposition nouvelle des lieux d'aisance..... | 250 » |
| Travaux divers..... | 25 » |
| | 700 » |

Au moyen d'une simple porte à établir, l'école serait absolument indépendante et éloignée de tout contact, soit avec le service de la literie, soit avec celui de la manutention militaire.

Voilà, messieurs, par quels moyens la commission a cherché à vous donner satisfaction pour l'accomplissement de la première partie de votre programme.

Mais il reste à traiter la question plus importante de la construction d'écoles définitives pour les filles et pour les garçons ; et ici vient se placer l'examen des propositions que vous avez entendues dans la séance du 8 courant.

Une grande école pour 150 filles doit être créée. — Ce point est acquis ; mais faut-il une ou deux écoles de garçons ? Y a-t-il lieu d'ouvrir une école supérieure ou simplement une école primaire ordinaire ? Sur quels emplacements doivent s'élever ses édifices nouveaux ; quelle en sera la valeur ; comment la commune pourra-t-elle pourvoir à la dépense ;

Je n'ai pas besoin de vous dire que la commission n'est pas en mesure de vous faire des propositions sur toutes ces questions ; vous voudrez bien reconnaître que le temps ne lui a pas suffi pour les étudier. Nous venons donc vous prier de vouloir bien en ajourner encore la solution ; mais nous venons aussi vous donner l'assurance de votre commission ne négligera rien pour activer toutes les études et secondar la bonne volonté dont l'administration vient de nous donner une preuve et sur laquelle nous croyons pouvoir compter pour l'avenir.

Par conséquent, pour le moment, au nom de la commission nommée pour l'examen de la question des écoles communales, nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes, persuadé que vous voudrez bien les accueillir :

1° Le conseil demande que, dans le plus bref délai, c'est-à-dire pour le 1^{er} novembre si possible, il soit ouvert à Cahors, deux écoles communales nouvelles pour les garçons et une école pour les filles, dont la direction sera confiée à des maîtres et maîtresses laïques ;

2° En attendant que des bâtiments spécialement construits en vue de recevoir ces écoles puissent être édifiés, la commune mettra à la disposition de l'administration de l'instruction publique à titre provisoire, la maison de la veuve Gibert, sise rue Feydel, n° 8, pour l'école des filles, et partie de l'ancien Palais de Justice et de la maison Labouyssette, rue du Château du Roi, pour les écoles de garçons ;

3° Est autorisée une dépense de 700 fr. pour l'appropriation du Palais de Justice et de 600 fr. pour la maison de Labouyssette. Les travaux pourront être exécutés en régie, conformément au détail dressé par l'architecte communal ;

4° M. le Maire est autorisé, après approbation des autorités compétentes, à prendre à bail, pour une durée de trois ans, au mieux des intérêts de la commune, le bâtiment de Labouyssette et celui de la veuve Gibert ;

5° Le Conseil, confiant dans l'activité et le bon vouloir de l'administration et de sa commission, ajourne à une séance ultérieure toute délibération relative à la construction des bâtiments scolaires nouveaux.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

En outre, le Conseil décide que l'administration demeure chargée de faire dresser le plus tôt possible les projets nécessaires pour approprier et restaurer l'école communale dirigée aujourd'hui par les frères, afin de pouvoir y installer, des instituteurs laïques.

SUSPENSION DE M. LE MAIRE DE ST.-LAURENT

Le Préfet du Lot,
Vu la lettre, en date du 9 octobre courant, par laquelle M. l'Adjoint au Maire de St-Laurent, canton de Montcuq, fait connaître que M. de Montmaur (Paul Louis), Maire de cette commune, a quitté St-Laurent précipitamment, dans la nuit du 20 septembre dernier, pour se rendre en Amérique, sans esprit de retour;

Vu la loi du 5 mai 1855;
Considérant que M. de Montmaur a négligé de prévenir l'administration préfectorale de son départ; qu'il a laissé les affaires de la mairie en souffrance et notamment, qu'il n'a point signé les actes de l'Etat-civil depuis le 1^{er} janvier 1881; qu'il a manqué ainsi à ses devoirs,
Arrête :

Art. 1^{er}. — M. de Montmaur (Paul Louis), Maire de St-Laurent, canton de Montcuq, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. l'Adjoint au maire de Saint-Laurent est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 20 octobre 1881.
Le Préfet du Lot,
G. GRAUX.

A partir de dimanche 23 octobre courant, la musique du 7^e de ligne se fera entendre sur le Cours Fénelon de 4 à 5 heures du soir.

Dimanche prochain, à une heure et demie, dans une salle de l'ancien Hôtel de Ville, à Agen, il sera fait une conférence sur le phylloxéra par l'agent général de la Société antiphylloxérique, J. Deren et C^e; du Bourget (Seine). L'entrée sera gratuite.

Un orage assez violent, mais qui a été de courte durée, s'est abattu, jeudi soir vers 8 heures, sur Cahors.

Dernières Nouvelles

Dans les cercles politiques, où l'on s'occupe de la formation du nouveau ministère, on ne croit pas que M. Gambetta puisse officiellement prendre la direction des affaires avant le 15 novembre prochain.

Indépendamment du débat que tout le monde attend, il y aura des pourparlers nécessaires et des questions de programme à traiter qui exigeront au moins une dizaine de jours. Or, il ne paraît pas que le débat qui va ouvrir la session puisse être épuisé avant le 7 ou le 8 novembre.

Tunis, 21 octobre, 8 heures 35, matin.

Général Japy à Guerre.

Le colonel Laroque, parti du Kef, a attaqué et forcé le 20, à sept heures et demie du matin, le passage Kanggor-el-Djin à l'Est Nebeur.

Le campennemi a été enlevé, l'artillerie a fait de grands ravages sur l'ennemi qui était nombreux et massé.

Le colonel qui a campé sur l'Oued-Tessa s'attend pour aujourd'hui à un fort engagement, la cavalerie ennemie guettant son débouché dans la plaine.

Bourse de Paris.

Cours du 22 octobre.

| | |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 84.25 |
| — 3 p. % amortissable | 85.40 |
| — 4 1/2 p. % | 84.25 |
| — 5 p. % | 116.16 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 Octobre 1881.

Le prix exorbitant des reports a enfin ouvert les yeux à la spéculation sur les dangers que ses exagérations avaient engendrés pour la place, elle a cherché à alléger ses positions et, comme il était facile de le prévoir, elle a eu la plus grande difficulté à trouver des contreparties, les valeurs dont elle avait le plus exagéré les cours ont presque toutes subi une forte dépréciation. Nos rentes elles-mêmes dont les prix sont peu élevés relativement à celui de nombre de valeurs ont été entraînés par le courant, le 5 0/0 a reculé à 116.45 le 3 0/0 à 84.05 l'emprunt à 84.10.

La Banque de France a été offerte à 6.800. Les ordres de vente se sont succédé sans relâche sur le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque d'Escompte, le Crédit Lyonnais, la Générale, la Banque Ottomane, les deux Mobiliers; la Banque Nationale dont le prix est inférieur à sa valeur réelle a facilement conservé le cours de 670; on a réussi à maintenir l'Union et son groupe.

Les chemins ont vivement reculé; néanmoins les chemins Français sont encore aux environs de leurs cours de compensation du commencement du mois; les chemins étrangers ont perdu 20 à 30 francs.

Le Suez est tombé au-dessous de 2.300, on a offert le Gaz à 1.700 et le Panama à 500.

Les Valeurs internationales ont été profondément atteintes; on est tombé au-dessous de 89 sur le 5 0/0 Italien, de 15 sur le 5 0/0 Turc, l'Extérieure Espagnole est revenue à 26, l'Unifiée égyptienne à 276.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

SUR

Surenchère du sixième après saisie immobilière.

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

De terres et vignes situées à Combe-del-Gor, commune de Cahors, d'une contenance approximative de soixante-dix-neuf ares soixante centiares, saisis au préjudice du sieur Antoine Visa jeune, sellier à Cahors.

Mise à prix..... 467 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Louis BOUSQUET, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

SUR

Saisie immobilière EN UN SEUL LOT

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

D'une maison avec jardin et vigne, situés au lieu dit Camp-de-las-Monges, commune de Cahors, à un kilomètre environ de cette ville, près du faubourg de Cabessut, le tout d'une contenance approximative de un hectare trente-un ares quarante centiares, saisis au préjudice du sieur Sylvain Carbonnel, négociant à Cahors et de M. Maire, négociant au même lieu, syndic de la faillite dudit Carbonnel.

Mise à prix : cent francs, ci..... 100 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Louis BOUSQUET, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

SOCIÉTÉ ANONYME DE FABRICATION ET

Taillerie Mécanique

de PIERRES IMITATION et DIAMANTS

Capital : 1,000,000 de francs.

ÉMISSION de 1,700 OBLIGATIONS

de 300 fr., rapportant 18 fr., soit 6 0/0 net, payables par semestre. Ces obligations sont remboursables à 400 fr. par la Société 300 fr. en 25 ans et 100 fr. par tirages trimestriels, au moyen d'une Police d'Assurance financière.

GARANTIES :

Les obligations sont garanties par le capital actions de la Société (un million de francs), par les Usines des Prés-Saint-Gervais dont les constructions, les machines de la force de 80 chevaux, le matériel ont une valeur considérable, par l'industrie elle-même d'une richesse extrême et enfin par la capacité et l'honorabilité des directeurs et administrateurs, tous hommes spéciaux dans cette partie. Il n'est pas de placements plus sûrs et plus rémunérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. A. Cote, Mécanicien; H. Lauret, Lapidier; N. Posmo, Négociant en diamants; C^e de Montigny, Propriétaire; F. Cote, Mécanicien; E. Lemaire, Prop^{re}; A. Henry, ancien Agent de Change; P. Thruvanger, Banquier.

On peut souscrire dès aujourd'hui en adressant autant de fois 300 fr. qu'on désire d'obligations à M. le Directeur de la Banque Générale Départementale, 72, Rue de Rennes, Paris.

On accepte en paiement tous Coupons échus ou à échoir, Actions et Obligations au cours du jour.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f.50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses, — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

Le rapport du Conseil d'Administration de la Société Générale de fournitures militaires, lu à l'assemblée générale du 12 courant, est bien de nature à inspirer toute confiance dans le présent et dans l'avenir de cette grande

entreprise industrielle et commerciale. Ce document témoigne de l'active impulsion imprimée par l'administration nouvelle aux affaires sociales; il fait la part des aspirations légitimes des capitalistes et des rentiers qui recherchent, dans leurs placements, un revenu suffisant; il ne laisse rien à l'imprévu ni au hasard. Sur la proposition du Conseil, l'assemblée a décidé qu'une partie du fonds de prévoyance serait affectée à l'amortissement des actions; c'est là une preuve d'une bonne et sage administration. Les actions de cette Société, sur lesquelles un coupon de 25 fr. sera détaché le 1^{er} novembre prochain, ont un cours très ferme, ce qui donne lieu quotidiennement à de bons achats. Sous le rapport de la sécurité, aussi bien que sous celui du revenu, elles sont justement considérées comme une des meilleures valeurs qui figurent à la cote.

COMPAGNIE ARDENNAISE

DES

PORTEURS DE LA MEUSE

L'industrie des transports par eau, malgré la concurrence des voies ferrées, a toujours été rémunératrice, mais elle est aujourd'hui appelée à une grande prospérité, grâce au programme de M. de Freycinet qui consacre un milliard à l'amélioration des canaux, grâce au vote de la loi récente supprimant les droits de navigation.

En proposant ces deux lois, l'intention du gouvernement a été de donner un essor rapide à la navigation intérieure. C'est pour répondre à cette pensée, que le Comptoir financier et industriel de Paris, dont on connaît toute la sollicitude pour les affaires industrielles, vient de reconstituer sur de larges bases la Compagnie Ardennaise des Porteurs de la Meuse, dont le succès n'a cessé de s'affirmer depuis 1876.

Le matériel de la Compagnie est de 22 bateaux-porteurs, en fer, dont 11 à double hélice. Les agences ont été établies sur 18 points du réseau : ligne des Ardennes à Paris, ligne de Saint-Dizier à Paris; ligne de Rouen à Paris. Des docks et entrepôts sont en cours d'établissement à Châlons, Charleville et Saint-Dizier.

Le trafic prévu pour l'exercice 1882, en raison des traités, engagement et promesses existants et de l'extension du matériel, est de 100,000 tonnes (1), laissant un bénéfice net de 200,000 fr. (L'intérêt à 5 0/0 du capital de 3 millions est compris dans les frais généraux.) C'est donc un dividende total de 8 à 10 0/0 minimum que les actionnaires ont à attendre de cette entreprise d'utilité générale.

Le Conseil d'administration, composé des notabilités de l'industrie ardennaise : MM. LAGARD, ancien maître de forges; LÉPAULT, fabricant de ferronnerie; MISSET-MÉNART, HERVIER, etc.; donne les meilleures garanties d'honorabilité et de bonne gestion.

Les apports figurent pour 2 millions seulement dans le capital; le troisième million formé par le Comptoir financier et industriel de Paris, est destiné à servir de fonds de roulement à l'achat de nouveaux bateaux, et à faire des avances sur marchandises; la situation financière est donc excellente et l'affaire de premier ordre.

C'est dans cette conviction que nous offrons au public 2,000 actions au porteur, entièrement libérées, au prix net de 500 francs, sans prime ni majoration. Les actionnaires recueilleront ainsi l'intégralité de la plus-value qui ne peut manquer d'échoir à une entreprise si pleine de sécurité et d'avenir.

S'adresser dans nos succursales.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS
23, rue de la Victoire.

(1) Chiffre qui s'élèvera, certainement, à 150,000 tonnes dans un délai prochain.

La Correspondance Rapide

23, RUE RICHER, 23

Indispensable aux Spéculateurs

INFORME SES LECTEURS INSTANTANÉMENT :

- 1^o De toutes les nouvelles ayant une influence sur les valeurs de Bourse.
- 2^o De tous les mouvements de hausse en voie de préparation.
- 3^o De tous les syndicats formés par les initiés pour pousser une valeur.

LA CORRESPONDANCE RAPIDE

Contient enfin des informations sérieuses sur les valeurs de spéculation jouissant de la faveur du public ainsi que des renseignements confidentiels sur la position exacte du marché qui ne peuvent être connus que par les personnes en situation d'obtenir des données sûres puisées aux vraies sources.

S'adresser au DIRECTEUR, rue Richer, 23

POUR OBTENIR

LE SERVICE GRATUIT PENDANT SIX MOIS

Rémunération facultative et seulement après réalisation de bénéfice.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

UNE BONNE AFFAIRE

Il est difficile aujourd'hui, presque impossible de trouver un bon placement. Ceux qui sont sûrs ne sont pas rémunérateurs, et ceux qui sont rémunérateurs ne sont pas sûrs.

Les grandes valeurs ont été poussées par la spéculation à des prix si élevés qu'elles ne donnent plus que 2 1/2 à 3 1/2 0/0 de revenus et les cours sont tellement exagérés que leurs propriétaires sont menacés de perdre par une baisse inévitable, plusieurs centaines de francs.

Nous avons la bonne fortune d'offrir en ce moment, à nos lecteurs, un placement de toute sûreté et donnant un revenu fixe de 6 0/0 payable par semestre. Ce sont des obligations de la Société de Fabrication et Taillerie Mécanique de Pierres Imitation et Diamants dont ils trouveront l'annonce plus loin.

Les 1700 obligations émises aujourd'hui sont garanties par les constructions des Usines des Prés-Saint-Gervais, bâties sur des terrains ayant 8,075 mètres de superficie, un matériel considérable que ces obligations sont destinées à accroître, par un capital de un million d'actions, par la richesse exceptionnelle de cette industrie, et enfin par la capacité des directeurs et administrateurs de la Société, dont nos amis trouveront les noms plus loin, tous hommes du métier et propriétaires entre eux de la presque totalité du capital-actions; ajoutons que ces obligations sont émises par la Banque Générale Départementale, ce qui est un supplément de garantie.

Ces obligations, émises à 300 fr., sont remboursables à 400 fr., et rapportent 18 fr. d'intérêt payables par semestre, soit 6 0/0 net. Ou trouver un placement plus sûr et plus rémunérateur.

Nos lecteurs peuvent souscrire dès maintenant en envoyant autant de fois 300 fr. qu'il désirent d'obligations, à M. le Directeur de la Banque Générale Départementale, 72, rue de Rennes, à Paris.

On accepte en paiement tous Coupons échus ou à échoir, Actions ou Obligations au cours du jour.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, de oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure n^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLER instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honore digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limités), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 23,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger. SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères. SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décerné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décerné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

Depuis 25 ans que les brevets qui ont servi de base à l'industrie que seuls nous avons créée, sont tombés dans le domaine public, nous sommes toujours restés fidèles au principe auquel nous devons notre succès: donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Aussi, sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits, et, tout récemment encore, amélioré leur qualité. Pour éviter toute confusion, nous prions les acheteurs de nos produits de n'accepter, comme sortant de notre maison, que le dénominateur qu'on leur donne, de quelque marque qu'ils soient revêtus, que les objets portant la marque de fabrique ci-contre, et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. CHRISTOFLE ET C^o.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

Nos représentants à Cahors: sont MM. Mandelli frères, bijoutier, fèvresres.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies
Gastrites
Gastralgies
Aigreurs



Constipation
Vomissements
Pesanteurs
Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dubac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

5^{fr} RÉVEIL

cuivre portatif, à bryante sonnerie; et 13 fr. Horloge comtoise, Coucou, Cartel, ou Ciel-de-Bœuf. PENDULES de Chem. en duré, avec soie et globe 20^{fr}. PENDULES de Cheminée, riches, en marbre... 20^{fr}. Envoi des Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie. S'ad. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs), ou à ses dépôts qui sont à: PARIS Le DÉPOT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84, MARSILLE LA GRANDE MAISON Franco-Généraliste d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45. Dem. aux directeurs de ces maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6 f. Remontoirs à 4^{fr} et nices à 14^{fr}. Montres tout arg. Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22^{fr}.

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825

BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Dépôt chez tous les marchands d'eau minérales, droguistes et pharmaciens

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

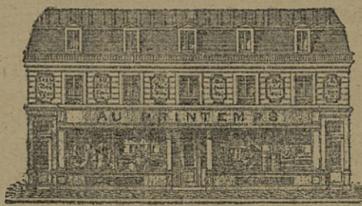
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS CHEZ TOUTES LES LIBRAIRIES ET DANS TOUTES LES BUREAUX DE POSTE

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRENERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Codinaud marchand de pianos, à Cahors.

Hernie, Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratis en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne. (Vendée).